

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale
pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

19.90 Restauration du lac Pedder, Tasmanie, Australie

RECONNAISSANT que l'ennoyage du lac Pedder pour produire de l'énergie hydro-électrique est une catastrophe écologique qui a gravement affecté l'intégrité du Bien du patrimoine mondial de Tasmanie;

SACHANT que certaines espèces endémiques noyées à l'époque ont disparu à jamais;

RECONNAISSANT que la restauration du lac Pedder serait une mesure importante en faveur de l'amélioration tant de l'intégrité que de la gestion du Bien du patrimoine mondial de Tasmanie;

RECONNAISSANT EN OUTRE la nécessité de restaurer les zones de nature sauvage dégradées lorsque c'est réalisable;

SACHANT que la restauration du lac Pedder serait un symbole aux yeux du monde entier de la volonté de réparer certaines des erreurs écologiques commises dans le passé;

SACHANT ÉGALEMENT que la demande énergétique projetée en Tasmanie ne s'est pas encore concrétisée;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

1. DEMANDE au gouvernement de l'Etat de Tasmanie et au gouvernement du Commonwealth d'Australie d'étudier la possibilité:
 - (a) de restaurer le lac Pedder dans son état d'origine, notamment en appliquant la méthode de restauration la plus appropriée de la végétation bordant le lac;
 - (b) d'entreprendre une analyse détaillée des coûts et des avantages environnementaux, sociaux et économiques d'un programme de restauration;
 - (c) de profiter de ces avantages, en Australie et d'utiliser l'expérience acquise pour venir en aide, à l'avenir, à des projets similaires, ailleurs dans le monde;
 - (d) d'encourager l'élaboration d'un programme complet d'économie et de conservation de l'énergie afin de diminuer la demande et la production d'électricité en Tasmanie.
2. PRIE le Directeur général de mettre à la disposition du gouvernement de l'Etat de Tasmanie et du gouvernement du Commonwealth d'Australie l'expertise et les avis techniques appropriés afin de procéder à la restauration de cette merveille naturelle.

Note. Cette recommandation a été adoptée par consensus. Les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Malaisie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, d'Oman, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède, du Zaïre et du Zimbabwe, Etats membres de l'UICN et la délégation du Département de l'environnement et de la conservation de Papouasie-Nouvelle-Guinée (organisme de droit public membre de l'UICN), ont déclaré que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.